



LE MINISTÈRE DE L'INTERIEUR AGREE LE PROJET D'ACQUISITION DE CASIGRANGI

Paris, le 5 novembre 2020 – Dans le prolongement du communiqué du 4 septembre 2020, Société Française de Casinos (la « Société » ou « SFC ») annonce que le Ministère de l'Intérieur a agréé le projet de Casigrangi d'acquérir au minimum 79,37% du capital social et des droits de vote de SFC.

SFC avait informé ses actionnaires que le projet d'acquisition de CASIGRANGI était conditionné à la réalisation de plusieurs conditions suspensives dont l'acquisition d'au moins 50,1 % du capital social et des droits de vote de SFC et l'agrément du projet d'acquisition par le Ministère de l'Intérieur.

SFC et CASIGRANGI informent que le Ministère de l'Intérieur a agréé le 4 novembre 2020 le projet d'acquisition de CASIGRANGI et que cette condition suspensive est levée.

Par communiqué en date du 4 septembre 2020, la SFC a informé ses actionnaires que GROUPE CIRCUS avait été intégralement débouté de ses demandes par le Tribunal de commerce de Paris visant à :

- forcer FRAMELIRIS à conclure un acte de cession aux termes duquel le GROUPE CIRCUS acquerrait l'intégralité des titres de la Société détenus par FRAMELIRIS à un prix de 1,50 euros, et
- interdire la cession des titres de la Société détenus par FRAMELIRIS à toute autre personne qu'au GROUPE CIRCUS (et donc, de fait, d'interdire la cession desdits titres à CASIGRANGI).

Dans le prolongement de ce communiqué, SFC informe ses actionnaires que le GROUPE CIRCUS a interjeté appel et a également assigné au fond FRAMELIRIS et CASIGRANGI afin respectivement de faire constater que la vente des actions SFC détenues par FRAMELIRIS serait parfaite au profit de GROUPE CIRCUS et de rendre opposable cette décision à CASIGRANGI.

Dans la mesure où FRAMELIRIS a confirmé à CASIGRANGI la libre cessibilité des actions qu'elle détient dans SFC, SFC et CASIGRANGI considèrent que ces procédures en cours de GROUPE CIRCUS ne font pas obstacle à la poursuite du projet d'acquisition de CASIGRANGI.

Quelques conditions suspensives usuelles, d'ordre technique, restent à lever afin de finaliser l'opération d'acquisition projetée par CASIGRANGI.

Communiqué de presse

Contacts

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS

Carlos UBACH
Président Directeur Général
Tél : +33 4 68 75 23 60
Contact.actionnaires@casinos-Société Française de Casinos .com

ACTUS finance & communication

Guillaume LE FLOCH
Relations Analystes/Investisseurs
Tél : +33 01 53 67 36 70
glefloch@actus.fr

A propos de Société Française de Casinos

Le groupe Société Française de Casinos exerce une activité consacrée aux loisirs et plus spécifiquement aux métiers des jeux. Le Groupe exploite 4 casinos en propre situés à Châtel-Guyon, Collioure, Gruissan, Port la Nouvelle. Ces casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table et des machines à sous, lesquelles représentent une part prépondérante de l'activité. Le Groupe exploite également les activités d'hôtellerie, de restauration, d'animations et de spectacle associées.

La société est cotée sur le compt C Euronext Paris d'Euronext. Code ISIN : FR0010209809

CASIGRANGI

Représentée par son Président Dofa
elle-même représentée par Monsieur Dominique GORTARI
dominiquegortari@casino-granville.fr